

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 19 décembre 2024

Date de la convocation
11/12/2024

Date d'affichage
11/12/2024

Nombre de membres
Afférents au Conseil
municipal : 23

En exercice : 23

Le dix-neuf décembre de l'an deux mille vingt-quatre à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 15 - Elodie ALBENDIN, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHILIL, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Anne-Marie GALLIMARD, Ronald GEORGES, Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothée OULIE, Nicolas TAGUAY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 7 - Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Carine FRAISSE, John FRAISSE, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

Absents donnant pouvoir : 1 - Olivier ANTY à Stéphane LACOSTE

Secrétaire de séance : Nicolas TAGUAY

OBJET : Rapport social unique 2023 (RSU)

Réf : CM 2024 - 65

Pour : 16
Contre :
Abstentions :

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
de Pontoise
le : 20 DEC. 2024

et publication ou
notification
du : 20 DEC. 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1er adjoint,

Vu la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019, et notamment l'article 5 relatif au rapport social unique (RSU), nouveau document réglementaire,

Dans l'attente de la séance du Comité Social Territorial, au cours de laquelle une synthèse du RSU 2023 des collectivités concernées, est présentée à l'ensemble des représentants : il donne lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines,

Considérant que ce rapport vise à améliorer la connaissance nationale de la fonction publique territoriale et à participer à l'amélioration du dialogue social au sein des collectivités,

Considérant que le RSU est présenté sous forme de synthèse, afin d'améliorer la lisibilité du document,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND ACTE de la présentation du rapport social unique 2023.

Fait et délibéré à Bernes sur Oise, le 19/12/2024

Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Pour le Maire empêché,

Stéphane LACOSTE
1^{er} Adjoint au Maire

Le Secrétaire de séance

Nicolas TAGUAY



